Envoyé en préfecture le 03/11/2026
Reçu en préfecture le 03/11/2026
Publié le
ID : 053-215300898-20261102-86_2026-AI

DEPARTEMENT DE LA MAYENNE
MAIRIE de DAON
8 Place Chanoine Raimbault - 53200 DAON
Tél : 02.43.06.94.10 - E-mail : daon@chateaugontier.fr

ARRETÉ n°86-2026

Route barrée à la circulation
Travaux réseaux B.T
Lieu-dit « Les Vignes » à Daon
A partir du 9 novembre 2026 pour 15 jours calendaires

Le Maire de la Commune de DAON,

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83.1186 du 29 décembre 1983 ;

VU le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 et suivants ;

VU le Code de la Route et notamment ses articles L 411-1 à L 411-7, R110-1 et suivants, R411-5, R411-8, R411-25 à R411-28 ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière livre I - 8è partie - signalisation temporaire approuvée par arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifiée et complétée ;

VU la demande de Mr Jérôme Legrand de l'entreprise Inéo Réseaux Centre Atlantique TSA 70011 69134 DARDILLY Cedex en date du 28 octobre 2026 pour le TE 53 ;

CONSIDERANT que pour assurer la sécurité publique, il y a lieu de réglementer la circulation pendant les travaux de réseaux basse tension, lesquels nécessitent la fermeture à la circulation ;

ARRETE

Article 1 : Pendant la durée des travaux de réseaux basse tension, la route sera barrée à la circulation dans les deux sens, sur la route communale lieu-dit « Les Vignes » à partir du 9 novembre 2026 pour 15 jours calendaires.

Article 2 : La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sera effectué par Inéo Réseaux Centre Atlantique.

Article 3 - Recours
Conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes - 6, allée de l'Ile-Gloriette CS 2411144041 Nantes Cedex - dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Article 4 : Une copie conforme du présent arrêté sera adressée pour exécution :
- Au Demandeur, Mr Jérôme Legrand, Inéo Réseaux Centre Atlantique ;
- Monsieur le Commandant du Groupement de la Gendarmerie à Château-Gontier,
- Agence Technique Départementale Sud Mayenne - Château-Gontier-Sur-Mayenne
- Monsieur le Chef de Centre de Secours et d'Incendie de DAON

Une ampliation sera affichée en Mairie

Fait à Daon, le 2 novembre 2026

Le Maire,
Paul MAUSSION

MAIRIE DE DAON (Mayenne)

Mise en ligne le : 04/11/2026 09:14 (Europe/Paris)
Auteur de l'acte : Mairie
https://www.daon53.com/documents_administratifs/85917